Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA INVEST SRI NORDEN EUROPE

Identifiant d'entité juridique : 213800WCBMUST916S172

## Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental Ce rèalement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont nas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?				
□ Oui	☑ Non			
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :	Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50,6% d'investissements durables			
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<ul> <li>ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>			
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 17,4%			
	☑ ayant un objectif social 33,3%			
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :	<ul> <li>Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</li> </ul>			



# Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

#### • Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*): le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers: la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.

L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie

- durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
  - La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « Worst Offenders » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du
- point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

#### Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

	Performance des indicateurs de durabilité			
Indicateurs de durabilité	29/12/2023	29/12/2023 31/12/2024		
Note Responsabilité ABA	5,38/10	5,18/10	-0,20	
Exposition à la transition vers une économie durable	39,23% de chiffre d'affaires	37,04% de chiffre d'affaires	-2,19%	
% Exposition aux ODD	39,23% de chiffre d'affaires	37,04% de chiffre d'affaires	-2,19%	
Empreinte carbone	163	189	+26	
Intensité carbone	541	599	+58	
% dans la liste des « Worst Offenders »	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022 ayant une méthodologie et une fréquence de calcul différentes ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

### • ...et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2024, le fonds a opéré plusieurs arbitrages ayant une incidence sur les indicateurs de performance, sans pour autant compromettre l'atteinte de ces objectifs qui ont tous été remplis. Tous les nouveaux titres investis ont respecté l'exigence d'une note minimum de 2/10.

S'agissant de l'exposition en chiffre d'affaires aux ODD, celui-ci baisse de 2 points, principalement en raison de la moindre exposition sur des sociétés exposées à 100% à une transition durable, en particulier Novo Nordisk, Astrazeneca ou bien encore Sartorius Stedim Biotech. Ces réductions répondent à la discipline fondamentale et financière de la gestion du portefeuille, en particulier la gestion du risque de concentration. Le fonds n'a pas été impacté par la détention de société appartenant à la liste de Worst Offenders.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

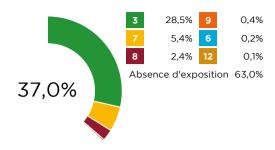
Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

### **Exposition aux ODD**

(% de chiffre d'affaires)



■ Pas de pauvreté. ☑ Faim « zéro ». ⑤ Bonne santé et bien-être. ☑ Éducation de qualité. ⑤ Égalité entre les sexes. ⑥ Eau propre et assainissement. ☑ Énergie propre et d'un coût abordable. ⑥ Travail décent et croissance économique. ② Industrie, innovation et infrastructure. ⑥ Inégalités réduites. ⑥ Villes et communautés durables. ② Consommation et production responsables. ⑥ Lutte contre les changements climatiques. ⑥ Vie aquatique. ⑥ Vie terrestre. ⑤ Paix, justice et institutions efficaces. ☑ Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
  - Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux
- principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs du « Do Not Significantly Harm » n'a été constatée en 2024. Ainsi, le fonds a respecté la politique d'exclusions mise en place au niveau de la société de gestion, mais aussi sa propre politique d'exclusion (cf. politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les sociétés en portefeuille. L'ensemble des titres en portefeuille respecte la note de responsabilité minimale qui inclue les PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines sociétés en portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures n'ayant pas nécessité d'engagement spécifique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

conventionnels:

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offenders », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

- 1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
- 2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
- 3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
- 4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offenders ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



# Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
  - La société de gestion a mis en place une politique de de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire
- les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

#### Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

Name	PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
PAI Corpo 1.2 - Émissions de GES de niveau 2			Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	94%	917		
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totales	PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	94%	691		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	94%	80 098		
1+2    1	PAI Corpo 1T - Émissions de GES totales	T CO <sub>2</sub>	97%	81 707		
PAI Corpo 3 - Intensité de GES		T CO <sub>2</sub>	97%	1 608		
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles PAI Corpo 5_1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable PAI Corpo 5_2 - Part de production d'énergie non renouvelable PAI Corpo 5_2 - Part de production d'énergie non renouvelable PAI Corpo 6_1 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs T Déchets dangereux/EUR M investis PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées PAI Corpo DPT_1 - Utilisation de l'eau  m³/EUR M de CA PAI Corpo DPT_2 - Recyclage de l'eau  T CO2/EUR M de CA P3% D6% PAS PAI Corpo DPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail  T CO2/EUR M de CA P3% D6% D6% D6% D6% D6% D6% D6% D6% D6% D6	PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	94%	189	98%	599
actives dans le secteur des combustibles fossiles  PAI Corpo 5.1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable  PAI Corpo 5.2 - Part de production d'énergie non renouvelable  PAI Corpo 5.2 - Part de production d'énergie non renouvelable  PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique  PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité  PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau  T Émissions d'eau  T Déchets dangereux/EUR M investis  PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE  PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE  PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé  PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance  PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées  PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau  T CO2/EUR M de CA  94%  0,0%  98%  54,7%  66,4%  64,5%  2%  66,4%  66,4%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,2%  66,4%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,2%  66,4%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%  98%  0,0%	PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M de CA	97%	599	98%	927
PAI Corpo 5	A		94%	0%	98%	0%
renouvelable  PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique  PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité  PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau  PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs  T Émissions d'eau  T Émissions d'eau  T Émissions d'eau  T Déchets dangereux/EUR M investis  PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE  PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE  PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé  PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance  PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées  PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau  M 3/EUR M de CA  PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau  T CO2/EUR M de CA  PA GO2/EUR M de CA  PA GO3/B 0,0%  PA GO3/B 0,0%  PA GO3/B 0,0%  PA GO3/B 0,0%  PA GO4/B 0,0%  PA GO5/B			90%	63,0%	98%	54,7%
Secteur à fort impact climatique  PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité  PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau  T Émissions d'eau  T Déchets dangereux/EUR M investis  PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs  PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE  PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE  PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé  PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance  PAI Corpo 17 - Utilisation de l'eau  PAI Corpo 0PT_1 - Utilisation de l'eau  T CO2/EUR M de CA  PAW  O,0%  98%  O,2%  0,0%  98%  O,2%  0,0%  0,0%  0,0%  0,0%  100%  0,0%  100%  0,0%  11,7%  65%  12,6			4%	64,5%	2%	66,4%
According to the plan de la biodiversité   94%   0,0%   98%   0,2%	1	GWh/EUR M de CA	94%	0,4	98%	0,3
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs  T Déchets dangereux/EUR M investis  94%  0,7  98%  3,6  PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE  PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE  PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé  PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance  PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées  PAI Corpo 0PT_1 - Utilisation de l'eau  m³/EUR M de CA  PAI Corpo 0PT_2 - Recyclage de l'eau  PAI Corpo 0PT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail  T CO2/EUR M de CA  94%  0,0%  0,0%  100%  98%  0,0%  12,6%  12,6%  12,6%  12,6%  100%			94%	0,0%	98%	0,2%
PAI Corpo 9 - Ratio de dechets dangereux ou radioactifs investis 94% 0,7 98% 3,6  PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE 97% 0,0% 100% 0,0%  PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE  PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes 60% 11,7% 65% 12,6% 12,6% 12,6%  PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance 97% 41,1% 100% 40,6% PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées 97% 0,0% 100% 0,0% PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau m³/EUR M de CA 45% 378 69% 584  PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau 2% 0,0% 5% 0,1% PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail T CO2/EUR M de CA 97% 16 98% 76	PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	1%	0	5%	0
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE       94%       0,0%       98%       0,0%         PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé       60%       11,7%       65%       12,6%         PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance       97%       41,1%       100%       40,6%         PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées       97%       0,0%       100%       0,0%         PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau       m³/EUR M de CA       45%       378       69%       584         PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau       2%       0,0%       5%       0,1%         PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail       94%       0,0%       98%       0,0%	PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	Ο,	94%	0,7	98%	3,6
conformité UNGC et OCDE           PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé         60%         11,7%         65%         12,6%           PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance         97%         41,1%         100%         40,6%           PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées         97%         0,0%         100%         0,0%           PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau         m³/EUR M de CA         45%         378         69%         584           PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau         2%         0,0%         5%         0,1%           PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail         94%         0,0%         98%         0,0%           T CO2/EUR M de CA         97%         16         98%         76	PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		97%	0,0%	100%	0,0%
non corrigé       60%       11,7%       65%       12,6%         PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance       97%       41,1%       100%       40,6%         PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées       97%       0,0%       100%       0,0%         PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau       m³/EUR M de CA       45%       378       69%       584         PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau       2%       0,0%       5%       0,1%         PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail       94%       0,0%       98%       0,0%         T CO2/EUR M de CA       97%       16       98%       76			94%	0,0%	98%	0,0%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées  PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau  PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau  PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail  T CO2/EUR M de CA  97%  0,0%  100%  0,0%  584  0,0%  98%  0,0%  98%  76			60%	11,7%	65%	12,6%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau m³/EUR M de CA 45% 378 69% 584  PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau 2% 0,0% 5% 0,1%  PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail 94% 0,0% 98% 0,0%  T CO2/EUR M de CA 97% 16 98% 76	PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		97%	41,1%	100%	40,6%
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau  PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail  T CO2/EUR M de CA  2% 0,0% 5% 0,1% 98% 0,0% 98% 76	PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail  T CO <sub>2</sub> /EUR M de CA  94%  0,0%  98%  0,0%  76	PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m³/EUR M de CA	45%	378	69%	584
sans politique de prévention des accidents du travail  T CO <sub>2</sub> /EUR M de CA  97%  16  98%  0,0%  98%  76	PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		2%	0,0%	5%	0,1%
			94%	0,0%	98%	0,0%
		T CO <sub>2</sub> /EUR M de CA	97%	16	98%	76

Source : MSCI



# Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

## Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2024).

The second secon				
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays	
Novo Nordisk A/S	Santé	8,95%	Danemark	
Tryg A/S	Assurance	5,54%	Danemark	
Flutter Entertainment PLC	Voyages et loisirs	5,17%	Irlande	
ASML Holding NV	Technologie	5,14%	Pays-Bas	
BoneSupport Holding AB	Santé	5,10%	Suède	
AstraZeneca PLC	Santé	4,37%	Royaume-Uni	
NKT A/S	Biens et services industriels	4,25%	Danemark	
Symrise AG	Chimie	3,71%	Allemagne	
Harvia Oyj	Produits et services de consommation	3,60%	Finlande	
Musti Group Oyj	Distribution	2,99%	Finlande	
Hemnet Group AB	Immobilier	2,49%	Suède	
MTU Aero Engines AG	Biens et services industriels	2,47%	Allemagne	
Cie Financiere Richemont SA	Produits et services de consommation	2,28%	Suisse	
Atlas Copco AB	Biens et services industriels	2,27%	Suède	
Siegfried Holding AG	Santé	2,03%	Suisse	

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.



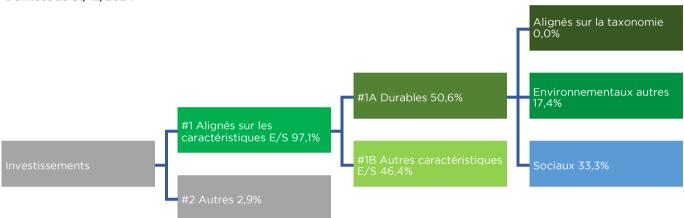
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Au 31 décembre 2024, le fonds a investi 97,1% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 50,6% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

#### Quelle était l'allocation des actifs ?

Investissements	Données au 31/12/2024	Données au 29/12/2023	Données au 30/12/2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,1%	98,6%	99,6%
#1A Durables	50,6%	52,3%	53,4%
Alignés sur la taxonomie	0,0%	-	-
Environnementaux autres	17,4%	19,8%	15,2%
Sociaux	33,3%	32,5%	38,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	46,4%	46,3%	46,2%
#2 Autres	2,9%	1,4%	0,4%

#### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
  - La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les
- caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### • Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Santé	31,07%
Biens et services industriels	18,92%
Technologie	13,29%
Produits et services de consommation	8,33%
Assurance	7,37%
Voyages et loisirs	5,17%
Chimie	5,11%
Immobilier	3,20%
Distribution	2,99%
Bâtiment et matériaux de construction	2,56%
Médias	0,78%
Services financiers	0,05%
Agroalimentaire, boisson et tabac	0,00%
Magasins de soin personnel, de médicaments et d'épicerie	0,00%
Énergie	0,00%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique. Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2024, l'exposition aux énergies fossiles est de .



# Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UF les critères applicables au **gaz** fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

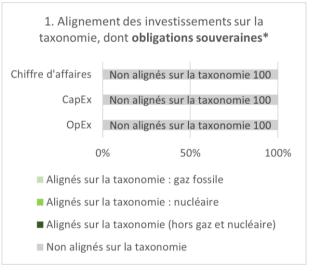
Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

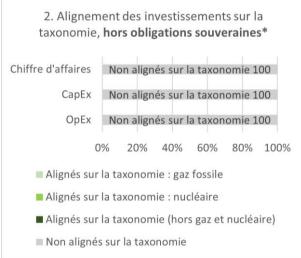
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?

☐ Oui:
☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

✓ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



# Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE?

Le symbole @ représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 17,4% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment a investi 33,3% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



# Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



# Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant
- les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) :
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.);
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

- 1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
- 2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
- 3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (*« Worst Offenders »*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice 2024, les sociétés en portefeuille affichent une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et n'ont pas engendré de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ». - Exemple d'engagement réactif : Kingspan (Tour Grenfell).

Nous avons interrogé le CEO sur la controverse de la Tour Grenfell qui avait fait 72 morts en 2017. L'incendie a été exacerbé par des matériaux inflammables utilisés dans la façade du bâtiment. Le CEO a rappelé que Kingspan n'a fourni qu'une infime partie de l'isolation utilisée (5%), et que leur produit n'aurait jamais dû être utilisé sur ce site. L'affaire a fait beaucoup de bruit au UK, car le ministre du logement Michael Gove fut particulièrement vocal et s'est engagé dans un véritable bras de fer avec les entreprises accusées.

Le CEO indique que le risque est plus réputationnel que financier, mais il confesse néanmoins qu'ils ont perdu des parts de marché au UK à la suite à cette tragédie. Aucune provision n'a été constatée à date, donc impossible d'évaluer le potentiel impact financier. Le rapport final de l'enquête sera publié le 4 septembre.

Nous avions déjà engagé avec Kingspan sur ce sujet l'année dernière (ie 2023) et l'IR nous avait alors précisé que la fonction compliance interne venait juste d'être mise en place. Dans le même esprit, la société n'a pas souhaité s'engager sur un chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie, même si une grande partie respecte le critère technique pour des sujets de DNSH (pose la question de la robustesse des systèmes d'audits/compliance/contrôle).



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

• En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable